Image not found or type unknown

La part d'un héritier en faillite bloquée par le notaire

Par **Chumi**, le **02/04/2019** à **10:30**

Bonjour, lors d'une donation, le notaire peut-il bloquer la part d'un des enfants en faillite pour que les autres puissent quand même toucher leur part? Merci pour vos éventuelles réponses .

Par **youris**, le **02/04/2019** à **10:47**

bonjour,

la situation d'un donataire ne concerne pas le notaire.

le donateur peut donner ce qu'il veut à qu'il veut.

dans votre titre vous mentionnez le terme héritier et dans votre message vous parlez de donation, ce qui est 2 situations différentes.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés